

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« sommes encaissées »

les mots :

« chiffre d'affaires réalisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

La notion de « somme encaissée » n'étant pas suffisamment claire, il est proposé de lui préférer celle de « chiffre d'affaires ».